

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 septembre à 19 heures 30, le conseil municipal de Champagne, dûment convoqué le 5 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Roland CLOCHARD, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Nombre de présents : 9**

**Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 11**

**Présents** : Roland CLOCHARD, Michel REMPAULT, Gérald BONY, Jean-Paul RENOUX, Nathalie GRIVEAU, Geneviève COGNÉ, Alexandre DUBEAU, Philippe HEICHELBECH, Philippe MICHAUD, formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration(s)** : Gwénaëlle FORGIT donne procuration à Nathalie GRIVEAU, Benoît ROCOURT donne procuration à Gérald BONY.

**Absent(s) excusé(s)** : Gwénaëlle FORGIT, Véronique LAGARDE, Vincent GILLARD, David MAILLET, Jean-Daniel PONTET, Benoît ROCOURT.

**Secrétaire de séance** : Nathalie GRIVEAU.

**Date d'affichage du présent document** : 16 septembre 2024.

Préalablement à la séance du Conseil Municipal, une présentation d'un projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque de 20 ha sur le domaine de La Martinière a été faite au conseil par Monsieur Laporte et la société Obton. Les conseillers ont eu la possibilité de poser des questions sur le projet. Une délibération de principe sera prise au conseil municipal d'octobre.

Le compte rendu de la séance précédente, est adopté.

#### **1- DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX D'OUVERTURE DU PORCHE NORD DE L'ÉGLISE SAINT ANDRE**

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de réouverture du porche Nord de l'église Saint André de Champagne. Il est décidé de réaliser les travaux.

L'objectif des travaux consiste en la mise en valeur du porche et des sculptures qui ont été masquées par un rebouchage grossier au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Suite aux travaux de nombreuses actions de communication et de valorisation culturelles sont programmées.

Afin de mener à bien ce projet les subventions suivantes sont sollicitées.

<b>TRAVAUX</b>	<b>ENTREPRISE</b>	<b>€ HT</b>	<b>€ TTC</b>
Mission diagnostic architecte du patrimoine	ATELIER LAMBERT	6 700,00	8 040,00
Expertise archéologique	ATEMPORELLE	3 327,00	3 992,40
Dépôt de permis de construire	ATELIER LAMBERT	3 700,00	4 440,00
Travaux de Maçonnerie	Compagnons Réunis	10 080,00	12 096,00
Travaux de menuiserie	Menuiserie DUBOSC	5 339,00	6 406,80
Suivi archéologique	ATEMPORELLE	3 153,00	3 783,60
	<b>Totaux</b>	<b>32 299,00</b>	<b>38 758,80</b>

	<b>SUBVENTION</b>	<b>% DU HT</b>
FONDATION DU PATRIMOINE	9 200,00	31,58%
CONSEIL DEPARTEMENTAL	9 689,70	30%
CARO	6 704,65	20,76%
COMMUNE	6 704,65	20,76%

La part communale est financée par autofinancement et les sommes sont inscrites au BP 2024.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres,

- approuve les demandes de subvention.

- autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

## **2- MISE A ENQUETE PUBLIQUE ZONAGE ASSAINISSEMENT**

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la précédente délibération du Conseil du 9 novembre 2021 décidant de la révision du zonage d'assainissement adoptée le 3 octobre 2007. L'objectif de cette nouvelle révision est d'assurer une cohérence des zones d'assainissement avec les orientations du PLU en révision.

Suite à cette décision de réviser le zonage d'assainissement, Eau 17 a confié les études nécessaires au bureau d'études NCA Environnement.

L'étude propose :

- de limiter la zone d'assainissement collectif au bourg.
- de classer les secteurs de l'Avenue René Caillé, de la Rue du Pas d'Arnaise, du fief de Champagne et le secteur du Pré en zone d'assainissement non collectif.

Le Maire présente le dossier d'enquête publique composé de la carte de zonage et la note de synthèse justifiant la révision zonage.

Il rappelle que, d'après l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Les communes ou leurs groupements délimitent, après enquête publique, les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non-collectif ».

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres,

- **approuve** le dossier d'enquête publique composé de la note de synthèse et de la carte de zonage d'assainissement.
- **décide** de procéder à l'enquête publique conjointe de la révision du zonage d'assainissement et de la révision du PLU.
- **autorise** le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

## **DECISION DU MAIRE**

### **1- VIREMENT DE CREDIT N°1 DANS LE CADRE DE LA FONGIBILITE**

La décision 2024-06 correspond à un virement de crédit dans le cadre de la fongibilité des crédits, soit 40 euros : compte 73118 contributions directes crédité et 391111 dégrèvements de la taxe foncière destinée aux jeunes agriculteurs en débit.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **Contrat groupe – maintien de traitement**

La protection sociale complémentaire a été réformée par l'ordonnance du n°2021-175 du 17 février 2021 et le décret n°2022-581 du 20 avril 2022. Elle constitue aujourd'hui un véritable enjeu pour la gestion des ressources humaines et l'attractivité de la fonction publique.

Dans le nouveau cadre juridique, la participation en matière de prévoyance deviendra obligatoire pour les employeurs territoriaux au 1er janvier 2025. Afin d'accompagner les collectivités territoriales dans la mise en place de la Protection Sociale Complémentaire et de respecter l'échéance du 1er janvier 2025, le CDG17 a sollicité les collectivités et établissements de son ressort fin octobre 2023 pour leur proposer de participer à sa consultation mutualisée visant à mettre en place une convention de participation pour le risque prévoyance. 491 collectivités et établissements publics ont participé à la consultation.

Préalablement au lancement de la consultation, le Centre de gestion a organisé une instance de dialogue social entre représentants des employeurs, administrateurs du centre de gestion, et les organisations syndicales représentatives du territoire. Les négociations ont abouti à la signature, à l'unanimité, d'un accord local le 11 mars 2024.

Cet accord prévoit notamment :

- L'adhésion obligatoire des agents au contrat collectif du CDG17,
- Une participation employeur minimale à hauteur de 50% de la cotisation payée par l'agent (supérieure à la participation minimale de 7€ du décret du 20 avril 2022),
- Les garanties du panier obligatoire incluant les garanties incapacité et invalidité au niveau de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 et la garantie décès et perte totale et irréversible d'autonomie à 100% du salaire annuel brut.

C'est le groupement COLLECTEAM (courtier) / ALLIANZ VIE (assureur) qui a été retenu à l'issue de la consultation.

Le contrat collectif d'assurance prévoyance proposé par le CDG17 prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour une durée maximale de 6 ans prorogeable 1 an pour motif d'intérêt général.

Dans le cas où la collectivité décide de mettre en place : un niveau de participation employeur supérieur à 50% et/ou étendre la participation aux garanties optionnelles au choix de l'agent et/ou moduler la participation dans un objectif d'intérêt social en prenant en compte le niveau de revenu des agents, la saisine du comité social technique est nécessaire.

Afin de vérifier s'il est nécessaire de saisir le CST, un tour de table pour consulter les membres du conseil est proposé. Il est décidé de maintenir un taux de participation à 50% sans l'étendre aux garanties optionnelles et sans modulation selon les revenus. La consultation du CST n'étant donc pas obligatoire, la délibération sera inscrite au prochain conseil pour adoption.

### **PLU saint jean d'angle pour info délibération prochain conseil**

Le projet de révision du PLU de St Jean d'Angle a été présenté par Monsieur le Maire au Conseil Municipal. Des échanges ont eu lieu au sein du conseil et il n'a été relevé aucune opposition à ce projet.

### **Point travaux**

Les travaux de génie civil du parking du cimetière sont terminés. Le revêtement utilisé est un bitume drainant. D'un coût plus élevé qu'un enrobé classique, cette méthode est plus vertueuse car ce revêtement est prévu pour laisser l'eau de pluie s'infiltrer directement dans le sol, au plus près d'où elle tombe. Par cette réalisation, seul l'excédent ruissèlera en surface pour rejoindre l'Enet. Le frêne en bordure de la voie a été conservé.

Il ne reste plus qu'à poser le grillage en limite, planter la haie et tracer les emplacements. Ce traçage sera réalisé dans les prochaines semaines car il est nécessaire de « laisser transpirer » le bitume.

### **Rentrée scolaire**

La rentrée scolaire s'est bien déroulée. Comme chaque année, le Maire a accueilli les parents au portail. Depuis la COVID, le jour de la rentrée l'accueil se fait en 3 vagues à 20 minutes d'intervalle (de 9h à 10h). Avec cette méthode, les enfants pleurent moins et la rentrée est plus sereine.

### **Vitesse dans la traversée de Razour**

Nous avons reçu un courrier de M et Mme Perrin, concernant la vitesse des véhicules dans la traversée de Razour. Ils résident dans le bas du village (dans la zone 30). Les gendarmes viennent régulièrement faire des contrôles mais sont rapidement signalés par des appels phare ou sur les applications GPS. Ils demandent s'il serait possible d'avoir un radar dans une voiture banalisée, moins repérable par les automobilistes. Une demande en ce sens va être faite à la gendarmerie de St Agnant.

### **Vente de terrains**

Concernant les 2 terrains mis en vente par la commune, une personne serait intéressée par celui de 859 m<sup>2</sup>. Nous lui avons donné les renseignements demandés. Elle doit nous informer de la suite donnée, positive ou négative.

### **Animations**

**1-Champagne en fête** a eu lieu le 23 août sur le terrain communal. Nous avons eu 400 spectateurs. La Gym Volontaire a donné une représentation de Country pendant près d'une heure. Le spectacle, « Jusqu'à la lune » a duré aussi 1 heure et Hervé Doursout a pris le relais lui aussi pendant une heure avec des musiques et des chansons.

La restauration était assurée par 2 associations de Champagne : « Champagne événements » pour le salé (sandwiches, frites...) et la « Gym Volontaire » pour la buvette et les desserts. Les spectateurs étaient ravis de leur soirée.

**2-Une marche patrimoine** est programmée par Champagne évènements le 15 septembre. Le parcours prévu sera : La Salle, Razour, Les Carrières. La visite guidée sera assurée par Jean-Paul Renoux.

**3-Un concert** du groupe vocal Chor'Hom de Saintes est programmé lors des journées du patrimoine dans l'église le samedi 21 septembre. Une présentation des extérieurs de l'église sera faite par Jean-Paul Renoux avant le concert.

**4-La pièce de théâtre** initialement prévue le 12 octobre vient d'être annulée par la compagnie.

**5- Le repas des aînés** est programmé pour le 27 octobre. La restauration sera assurée par « Le Grain de sel » de Pont l'Abbé. Un caricaturiste assurera l'animation en dessinant en direct avec projection sur grand écran.

**6-Pot de l'amitié pour les participants aux trottinettes 2024**

Pour récompenser les enfants qui ont représenté Champagne aux journées de trottinettes du Trait D'Union Intercommunal, nous allons organiser avant la fin de l'année, une petite cérémonie avec remises de cadeaux.

La séance est levée à 23h00.

Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 8 octobre 2024.

Le Maire,

Roland CLOCHARD.

Ampliation :  
Sous-Préfecture contrôle de légalité  
Trésorerie de Rochefort